

**3^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE L'OHI
Monaco, 2-5 mai 2023**

**RAPPORT DE LA
Commission hydrographique régionale de l'Arctique (CHRA)**

1. Présidence :

M^{me} Pia Dahl Højgaard (Danemark) depuis le 16 septembre 2022

M^{me} Dr. Geneviève Béchard (Canada) du 14 août 2020 au 16 septembre 2022

CA Shepard Smith, CA Rick Brennan (États-Unis) du 16 septembre 2019 au 10 novembre 2021

Vice-présidence :

M^{me} Birte Borrevik (Norvège) depuis le 16 septembre 2022

M^{me} Pia Dahl Højgaard (Danemark) du 14 août 2020 au 16 septembre 2022

M^{me} Dr. Geneviève Béchard (Canada) du 16 septembre 2019 au 10

2. Composition :

Membres : Canada, Danemark, Norvège, Fédération de Russie, États-Unis.

Membres associés : Finlande, Islande, Italie, Royaume-Uni

Observateurs : Secrétariat de l'OHI

3. Réunions :

Aux fins du présent rapport, la période considérée est comprise entre la 2^{ème} Assemblée de l'OHI (novembre 2020) et la 3^{ème} Assemblée de l'OHI (mai 2023), les informations datant de décembre 2022.

CHRA 11, 09-10 novembre 2021 – VTC, accueillie par le CA

CHRA 12, 12-16 septembre 2022 – St. John's, Terre-Neuve et Labrador, Canada

4. Points de l'ordre du jour :

- a) Mises à jour du rapport national portant sur la cartographie marine, les levés, les sciences et la technologie, le personnel et la coordination nationale entre les agences et les développements politiques,
- b) Progression des nouvelles technologies et techniques innovantes d'acquisition de données hydrographiques, telles que les véhicules autonomes, les projets de drones, la bathymétrie participative et la bathymétrie dérivée par satellite,
- c) Promotion externe auprès de l'UE, de l'ONU, du Conseil de l'Arctique et d'autres organismes afin d'informer des intérêts et des développements hydrographiques ayant une incidence sur la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement marin dans l'Arctique. La promotion et la collaboration se concentrent principalement sur l'UE, le groupe de travail PAME du Conseil de l'Arctique, la SDI de l'Arctique, l'UNGGIM et son groupe de travail marin, et plus récemment le séminaire maritime polaire de l'OMI,
- d) Engagement sur la mise à disposition des données S-101 dans la région. Par le biais de l'AICCWG, les membres de la CHRA débattent des difficultés de mise en œuvre de la S-100 dans l'Arctique. L'AICCWG est présidé par la Norvège, qui fait également office de coordinateur pour la mise en œuvre de la S-100 dans la région.

- e) Débat ouvert sur le quadrillage dans l'Arctique par et avec l'équipe de projet de l'étude du quadrillage dans l'Arctique. Différentes idées et solutions ont été présentées dans le passé et font l'objet de débats tant dans les institutions membres de la CHRA que parmi les Etats membres de l'OHI en général.
- f) Les groupes de travail et les coordonnateurs supplémentaires actuellement en fonction au sein du CHRA comprennent : a) le groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes de l'Arctique (ARMSDIWG), b) le groupe de travail opérationnel et technique (OTWG), et c) le coordonnateur de la bathymétrie participative Seabed 2030.

5. **Difficultés rencontrées et défis restant à relever :**

L'immensité, l'éloignement et l'émergence de la région arctique en tant qu'environnement de travail unique représentent un défi pour la CHRA et les Services hydrographiques qui progressent dans la réalisation des buts de l'OHI consistant à assurer la cartographie des océans et la protection du milieu marin. Ces défis sont relevés en testant et en partageant les nouvelles solutions technologiques et en renforçant les partenariats. Des sujets tels que la bathymétrie dérivée par satellite, la bathymétrie participative, les opérations de navires autonomes continueront à être des sujets importants de l'agenda de la CHRA dans le futur.

6. **Réalisations/résultats/conclusions :**

- Analyse des lacunes du plan stratégique de la CHRA : une équipe de projet chargée de mettre en œuvre le plan stratégique de l'OHI, notamment en rendant compte des indicateurs de performance stratégiques.
- Coopération entre la CHRA et la PAME - Avec les Etats-Unis comme agent de liaison dans le cadre du MoU de la CHRA et de la PAME, la coopération continue de progresser. En mai 2021, le Conseil de l'Arctique et la CHRA ont publié une déclaration de politique commune sur « l'hydrographie dans la région arctique » (disponible en ligne).
- Collecte d'informations pour la mise à jour de l'évaluation de l'adéquation des cartes de l'Arctique de 2018 de la CHRA - menée tous les cinq ans par l'OTWG de la CHRA en partenariat avec la PAME pour produire un rapport cartographiant les zones de trafic maritime dans l'Arctique et l'état actuel de la cartographie de l'Arctique. Le nouveau rapport sera publié en 2023.
- Les informations, les expériences et l'évaluation critique de technologies telles que la bathymétrie participative, la bathymétrie par satellite, les projets de drones et les projets d'hydrographie communautaire sont débattues et partagées.
- Des forums ouverts permettant des échanges scientifiques, des ateliers et des contributions ouvertes d'acteurs externes ont été organisés par les nations hôtes respectives. Ces réunions d'une journée ont précédé les sessions officielles de la CHRA et ont encouragé les représentants scientifiques, gouvernementaux, universitaires et communautaires locaux à apporter leurs points de vue sur les questions hydrographiques liées au développement communautaire. Ces dernières années, les forums ouverts de la CHRA ont mis l'accent sur les défis, l'innovation, l'engagement, l'hydrographie communautaire et l'engagement avec les communautés locales et/ou autochtones.

- Mise à jour des statuts de la CHRA. Les nouveaux statuts 3.0 ont été adoptés en novembre 2021, conformément à l'article 10.c des statuts 2.2 de 2017.
- Suspension de toutes les activités liées à la CHRA par le Canada, le Danemark, la Norvège et les États-Unis d'Amérique avec la Fédération de Russie. Le Canada, le Danemark, la Norvège et les États-Unis d'Amérique, membres de plein droit de la CHRA, ont chacun décidé que la collaboration technique avec la Fédération de Russie n'est plus possible au sein de la CHRA à ce stade.
- Conformément à la procédure d'adhésion en qualité de membre associé, le Royaume-Uni a officiellement rejoint la CHRA en tant que membre associé en novembre 2022.

7. Actions requises par l'Assemblée :

- a) **Prendre note** du rapport de la Commission hydrographique régionale de l'Arctique
- b) **Prendre** toute autre action jugée appropriée.